



Secrétariat cantonal
Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne

Tél : 021 312 97 57
info@ps-vd.ch
www.ps-vd.ch

Communiqué de presse du 19 mai 2021

GRAND CONSEIL

Les TL creusent la fracture numérique

Les transports publics lausannois (TL) annoncent la suppression de certains automates à billets. Une mesure discriminante pour les personnes qui ne maîtrisent pas les outils technologiques pour acheter leur billet. Le PSV, par le biais d'une interpellation déposée par le député Yves Paccaud, demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des TL afin que les utilisateurs·trices ne disposant pas de téléphone portable puissent encore utiliser les transports publics.

L'utilisation d'appareils électroniques est aujourd'hui omniprésente dans nos vies. Si elle facilite fortement nos habitudes et gestes quotidiens, son utilisation forcée renforce la fracture numérique. Selon le PSV, la suppression des automates à billets annoncé par les TL néglige une partie de ses passager·ère·s. Si prendre un billet de bus via un téléphone portable est aisé pour grand nombre de personnes, il n'en va pas de même pour l'ensemble de la population.

« Ces mesures, conséquences d'innovations technologiques, ayant parfois pour but d'économiser des frais superflus aux entreprises concernées, discriminent une frange non négligeable de la population, notamment du troisième âge, mais pas uniquement. » souligne le dépositaire.

Yves Paccaud, député, 079 700 10 84

Quid des aides pour cas de rigueur ?

Malgré une situation sanitaire qui semble se détendre, la crise économique causée par la COVID-19 reste bien réelle et les aides étatiques peinent à arriver. Il y a trois mois, le PSV interpellait le Conseil d'Etat pour savoir quand allait tomber les aides pour cas de rigueur aux indépendant·e·s. Sans réponse à ce jour, le parti, par le biais d'une nouvelle interpellation déposée par le député Jean Tschopp, revient avec une demande d'explication. Dans la restauration notamment, les indemnités se font encore attendre.

Contraints de fermer pendant de longs mois, certains établissements publics ont subi de lourdes pertes. Ces fermetures imposées ont généré du chômage technique, des pertes d'emploi et de la précarité. Afin d'aider les cafetiers-restaurateurs, bars ou clubs, le Conseil d'Etat a mis en place un système d'indemnités sous forme d'aides pour cas de rigueur à fonds perdus.

Selon le collectif #quivapayerladdition, plusieurs établissements éligibles aux cas de rigueur n'ont pas encore touché d'aides malgré leur requête. « Cette situation est particulièrement difficile à avaler pour des indépendants et salariés en aucun cas responsables de cette situation. » soulève Jean Tschopp. Inquiet de cette situation, le PSV souhaite que le Conseil d'Etat réagisse rapidement à ces demandes.

Jean Tschopp, député, 078 809 19 10